

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2017

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : dix.

L'an deux mil dix-sept, le trente mai à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier, M. AURIERE André, M. LAMIDIEU Lionel, M. GIRINAL Jean Marc, Mme GAUTHEROT Annick, Mme GUENOT Lucienne, Mme COSTILLE Brigitte.

Absent excusé: M. HUMBERT Nicolas,

Madame Brigitte COSTILLE a été élue secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2017 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2017, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Prêt pour le financement des travaux de renouvellement de canalisations d'eau :

Le Maire rappelle que le montant des travaux de renouvellement des canalisations d'eau, rue de la Prairie et rue de Traverse, s'élève à près de 90 000 euros subventionnés à hauteur de 50% par le département et l'Agence de l'eau. Une partie est financée par des fonds propres, le reste doit être emprunté. Le Maire précise que 5 banques ont été contactées pour une demande de prêt d'un montant de 40 000.00 € (quarante mille euros) sur 15 ans : seules deux ont fait des propositions :

- Le Crédit mutuel propose un taux fixe de 1.15 % sur 15 ans avec des frais de dossier d'un montant de 150.00 €,
- La Caisse d'épargne propose un taux fixe de 1.58 % sur 15 ans avec des frais de dossier d'un montant de 100.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir la proposition du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- Montant : 40 000.00 €,
- Durée : 15 ans,
- Taux 1.15 % fixe,
- Remboursement trimestriel, disponibilité des fonds au plus tard le 30 septembre,
- Frais : 0.10 % du montant accordé, payables au déblocage des fonds, avec un minimum de 150.00€,
- Echéances constantes : 726.77 €,

Et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

3/ Infrastructures publiques situées sur le domaine privé, Rue du Vernois et Grande Rue :

Le Maire explique que, suite au bornage du géomètre, effectué sur demande du propriétaire de la parcelle AB204, il apparaît que le domaine public communal, Rue du Vernois et Grande Rue empiète sur la parcelle privée AB204.

Afin de régulariser cette situation, il convient donc, soit de rendre ces surfaces au propriétaire, ce qui paraît difficile compte tenu que des installations publiques y sont implantées (éclairage public, panneaux de signalisation ...) soit de les acheter ou encore de trouver un arrangement avec le propriétaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de consulter le service des domaines pour une estimation du coût des terrains concernés et de reporter sa décision au prochain Conseil.

4/ : Organisation du bureau de vote pour les deux tours des élections législatives du 11 juin 2017 :

La constitution du bureau de vote et les tableaux de permanence figurent en annexe.

5/ Examen des demandes de subventions émanant des associations :

Le Maire présente les demandes de subvention émanant de différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir des associations agissant localement et de verser les subventions suivantes :

- AS PERROUSE : 80.00 €,
 - ADMR de Haute-Saône : 80.00 €,
 - La Voraysienne : 80.00 €,
 - Don du sang, antenne locale de Devecey : 80.00 €,
- et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6/ Présentation du dossier de demande de permis d'aménager « Le Balcon de la Dame Blanche » :

Le Maire rappelle que le dossier initial de demande de permis d'aménager concernant le lotissement « Le Balcon de la Dame Blanche » a été refusé par le service départemental de l'architecture et du patrimoine et présente le nouveau dossier intégrant les prescriptions de l'ABF(Architecte des bâtiments de France). Ce nouveau dossier a recueilli un avis favorable du service départemental de l'architecture et du patrimoine. L'ensemble du dossier est consultable en mairie.

7/ Organisation du repas communal du 2 juillet 2017 :

Le Maire rappelle la proposition qui avait été faite d' « expérimenter une nouvelle formule » et de faire appel à un traiteur.

Le Maire présente les diverses propositions d'un traiteur pour le dimanche midi uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir cette formule et de fixer le montant de la participation comme suit :

- 15.00 € par personne pour les habitants de Buthiers,
- 20.00 € par personne pour les personnes extérieures,
- 6.00 € par enfant jusqu'à 12 ans (nés avant 2005).

La date initialement prévue le 02 juillet est reportée au dimanche 27 août.

8/ Questions diverses :

- Le Maire présente une animation proposée par le centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Brussey dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et de

communication sur la démarche « zéro phyto ». Cette animation est composée d' une exposition sur le territoire de la commune, d'une durée de 3 semaines, de 20 panneaux présentant des plantes dites « mauvaises herbes » (cette exposition est intitulée « sauvages des rues, belles et rebelles ») et d'une balade commentée , d'environ 2 heures autour des plantes sauvages. La participation demandée est de 400 euros. Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour accueillir cette animation.

- Le Maire informe le Conseil qu'une couche de 5cm de graviers granités et lavés a été étendue dans toutes les allées du cimetière et entre les tombes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 27 juin à 20H30.